



HEBDO



PROPOSITION DE VOEUX À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale électorale du district aura lieu le :

Vendredi 14 juin 2024 à FENIOUX

Les clubs ont jusqu'au

21 Mai 2024

pour adresser leurs vœux au secrétariat du District via la messagerie officielle (district@foot79.fff.fr)



COORDONNÉES

Siège social et adresse postale :
23, Rue Pied de Fond
B.P. 18312
79043 NIORT CEDEX

Accueil :

Mahaoudi Hakim
Micheau Anthony
Poirault Jean-Luc
Laville Jean-Marc

Site officiel et E-mail :

<https://foot79.fff.fr>
district@foot79.fff.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi
08 h 00 - 17 h 00

Le vendredi
08 h 00 - 16 h 00

REUNIONS MANIFESTATIONS

Week-end du 04-05 Mai 2024

J21 de D1 à D4

J9 en D5 Niveau 1

J8 en D5 Niveau 2

Mercredi 08 Mai 2024

1/4 de finale des coupes

Deux-Sèvres

Saboureau

Réserves

SOMMAIRE

Commissions Sportive Litiges et Contentieux	P 02
Commission des jeunes	P 11
Avis aux clubs	P 12
Infos des clubs	P 16
Sécurité routière	P 25
Nos Partenaires	P 26



COMMISSIONS

SPORTIVE - LITIGES ET CONTENTIEUX

Procès verbal n°38 - Réunion du 03 mai 2024

Président : **M. BAUDOUIN Gilles**

Vice-Président : **M. ROUGER Alain (excusé)**

Secrétaire : **M. GODET Jean-Pierre**

Membre : **M. GAUVIN Francis**

Membres en consultation par voie électronique : **MM. PETIT Jean Jacques - PRUNIER Jacky - ROUGER Alain**

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.

Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres des commissions ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- ★ M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise
- ★ M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- ★ M. GAUVIN Francis - FC Haut Val de Sèvre 94
- ★ M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- ★ M. PRUNIER Jacky – AM.S. Assais
- ★ M. ROUGER Alain – Av.S. Echiré St Gelais

Le procès-verbal n° 37 du 25 avril 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMMISSIONS

SPORTIVE - LITIGES ET CONTENTIEUX

WEEK-END DU 27 / 28 AVRIL 2024

Match n° 26344254 Celles Verrines (2) – AFP (2) en séniors D3 poule D

Arbitre : LEMARCHAND François

Réserve d'avant match du club de Celles Verrines :

« Je soussigné BILLON SIMON licence n° 2543462501 Capitaine du club ENT.S. CELLES-VERRINES formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club ENTENTE SPORTIVE AIFFRES FORS PRAHECQ, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club ENTENTE SPORTIVE AIFFRES FORS PRAHECQ (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match). »

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que Deux joueurs : EUGENE Dylan licence n° 2543575897 et MARGOULET Romain licence n° 2543191056 ont participé au cours de la saison à plus de 10 matchs (championnat et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club. Référence à l'Article 26 – Participation aux rencontres – Paragraphe C – Restriction collectives – Alinéa 2/b.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Celles Verrines (2) – Es A.F.P. (2) = **1-2**

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Celles Verrines.

Match n° 26395036 Exoudun (1) – Pays Mellois (3) en séniors D4 poule E

Arbitre : GENDRAUX Guillaume

Réserve d'avant match du club d'Exoudun :

« Je soussigné BERGER Yoann, licence n° 1110735522, capitaine de l'équipe d'Exoudun formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club Pays Mellois, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club Pays Mellois (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match). »

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Que quatre joueurs : ANTONIN Louis, licence n° 2544172251 – CLEMENT Maxime, licence n° 1102441769 – PIGEAU Sunny, licence n° 2546184859 et RENAULT Clément, licence n° 2544436296 ont participé au cours de la saison à plus de 10 matchs (championnat et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club. Référence à l'Article 26 – Participation aux rencontres – Paragraphe C – Restriction collectives – Alinéa 2/b.

La Commission déclare la Réserve d'Avant match fondée.

Par conséquent : Donne match match perdu par pénalité à l'équipe de Pays Mellois (3) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe d'Exoudun (1) avec 3 buts et 3 Points.

Les droits de confirmation, soit 39€, seront portés au débit du club de Pays Mellois.

COMMISSIONS

SPORTIVE - LITIGES ET CONTENTIEUX

RENCONTRES DU 1er MAI 2024

Match n° 28100993 Niort St Liguairé (3) – Vrière St Léger de Montbrun (2) en 1/8èmes de finale de Coupe Saboureau

Arbitre : CARRERE Stéphane

Réserves d'avant-match du club de Vrière St Léger de Montbrun :

1/ « Je soussigné(e) GABILLY Vivien, licence n° 1152422755, Capitaine du club US VREERE, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club OL Niort Saint Liguairé, pour le motif suivant : des joueurs du club OL Niort Saint Liguairé sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

2/ « Je soussigné(e) GABILLY Vivien, licence n° 1152422755, Capitaine du club US VREERE, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club OL Niort Saint Liguairé, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club OL Niort Saint Liguairé (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match). »

La Commission déclare les réserves régulièrement confirmées, recevables en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

1/ Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

- Match de référence pour l'équipe 1 : Niort St Liguairé OL (1) – Cozes As (1) – en Championnat Régional 2 poule C du 28/04/2024.

- Match de référence pour l'équipe 2 : Matha Avenir (1) Niort St Liguairé OL (2) – en Championnat Régional 3 poule C du 28/04/2024.

2/ Qu'aucun joueur : n'a participé au cours de la saison à plus de 10 matchs (championnat et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club. Référence aux Règlements Compétitions Seniors District Des Deux-Sèvres Championnats - Coupes - Challenges Saison 2023-2024 Rubrique Qualifications - Licences Art. 18. – Alinéa / C).

Par conséquent, déclare les Réserves d'Avant match non fondées.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Niort St Liguairé (3) – Vrière St Léger de Montbrun (2) = 1-0

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Vrière St Léger de Montbrun.

L'équipe de Niort St Liguairé (3) reste qualifiée pour la suite de la compétition en Coupe Saboureau.

COMMISSIONS

SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

Match n° 28101000 Parthenay Portugais (1) – SA Moncutant (3) en 1/8èmes de finale de Coupe Saboureau

Arbitre : RADE Thierry

Réserve d'avant-match du club de Parthenay Portugais :

« Je soussigné Vieira de Pinho Kevin, capitaine des Portugais de Parthenay, n° de licence 1172423070, formule des réserves sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs du club S.A Moncutant pour les motifs suivants : sont susceptibles d'avoir participé au dernier match en équipe supérieure du club qui ne jouait pas la journée même ou le lendemain, le règlement ne l'autorise pas. »

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, **ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.**

- Match de référence pour l'équipe 1 : Moncutant Sa (1) – Périgny Fc (1) – en Championnat Régional 2 poule A du 28/04/2024.

- Match de référence pour l'équipe 2 : Terves Es (1) – Moncutant Sa (2) – en Départemental 2 poule Nord du 28/04/2024.

Par conséquent, déclare la Réserve d'Avant match non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Parthenay Portugais (1) – Moncutant Sa (3) = **0-1**

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Parthenay Portugais.

L'équipe de Moncutant Sa (3) reste qualifiée pour la suite de la compétition en Coupe Saboureau.

Match n° 28100825 FC Bressuire (3) – St Cerbouillé (1) en 1/8èmes de finale de Coupe des Deux-Sèvres

Arbitre : ARNEAULT Christophe

Réserves d'avant-match du club de St Cerbouillé :

1/ « Je soussigné, CHEVALIER Quentin, licence n°1102440245, capitaine du club de l'ES St Cerbouillé, formule des réserves sur la qualification et/ou participation de l'ensemble des joueurs du club du FC Bressuire, pour le motif suivant : des joueurs du club de FC Bressuire sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

2/ « Je soussigné, CHEVALIER Quentin, licence n°1102440245, capitaine du club de l'ES St Cerbouillé, formule des réserves sur la qualification et/ou participation de l'ensemble des joueurs du club du FC Bressuire, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club FC Bressuire (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match). »

La Commission déclare les réserves régulièrement confirmées, recevables en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

1/ Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, **ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.**

COMMISSIONS

SPORTIVE - LITIGES ET CONTENTIEUX

- Match de référence pour l'équipe 1 : Rochefort Fc (1) – Bressuire Fc (1) – en Championnat Régional 1 poule A du 30/04/2024.

- Match de référence pour l'équipe 2 : Bressuire Fc (2) - Aunis Avenir Fc (1) – en Championnat Régional 3 poule A du 28/04/2024.

- Match de référence pour l'équipe U18 R1 : Gati Foot (21) - Bressuire Fc (21) – en Championnat Régional 1 poule A du 27/04/2024.

2/ Qu'aucun joueur : n'a participé au cours de la saison à plus de 10 matchs (championnat et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club. **Référence aux Règlements Compétitions Seniors District Des Deux-Sèvres Championnats - Coupes - Challenges Saison Saison 2023-2024 Rubrique Qualifications - Licences Art. 18. – Alinéa / C).**

Par conséquent, déclare les Réserves d'Avant match non fondées.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Bressuire Fc (3) – St Cerbouillé Fc (1) = **3-0**

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de St Cerbouillé.

L'équipe de Bressuire Fc (3) reste qualifiée pour la suite de la compétition en Coupe des Deux-Sèvres.

Match n° 28101049 Boismé Clessé (2) – Parthenay Viennay (4) en 1/8èmes de finale de Coupe des réserves

Arbitre : ESTEVES Frédéric

Réserves d'avant-match du club de Boismé Clessé :

1/ « Je soussigné, BERTHE Tony, licence n°1132424375, capitaine du club de l'ES Boismé Clessé, formule des réserves sur la qualification et/ou participation de l'ensemble des joueurs du club du RC Parthenay Viennay, pour le motif suivant : des joueurs du club de RC Parthenay Viennay sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. »

2/ « Je soussigné, BERTHE Tony, licence n°1132424375, capitaine du club de l'ES Boismé Clessé, formule des réserves sur la qualification et/ou participation de l'ensemble des joueurs du club du RC Parthenay Viennay, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club RC Parthenay Viennay (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

La Commission déclare les réserves régulièrement confirmées, recevables en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

1/ Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

- Match de référence pour l'équipe 1 : Le Tallud Eveil (1) – Parthenay Viennay Rc (1) – en Championnat Régional 2 poule A du 28/04/2024.

- Match de référence pour l'équipe 2 : Beauvoir / Niort (1) - Parthenay Viennay (2) – en Championnat Départemental (2) poule Sud du 28/04/2024.

- Match de référence pour l'équipe 3 : Gati Foot (2) - Parthenay Viennay (3) – en Championnat Départemental (3) poule B du 27/04/2024.

COMMISSIONS

SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

2/ Qu'aucun joueur : n'a particip  au cours de la saison   plus de 10 matchs (championnat et coupes) cumul es avec l'ensemble des  quipes sup rieures du club. **R f rence aux R glementations Comp titions Seniors District Des Deux-Èvres Championnats - Coupes - Challenges Saison Saison 2023-2024 Rubrique Qualifications - Licences Art. 18. – Alin a / C).**

Par cons quent, d clare les R serves d'Avant match non fond es.

Score acquis sur le terrain confirm ,   savoir : Boism  Cless  (2) –Parthenay Viennay (4) = **1-3**

Les droits de confirmation, soit 39  , seront port s au d bit du club de Boism  Cless .

L' quipe de Parthenay Viennay (4) reste qualifi e pour la suite de la comp tition en Coupe des R serves.

Match n  28100999 Avenir 79 (2) – Fayenoirterre (1) en 1/8 mes de finale de Coupe Saboureau

Arbitre : MORTREUIL J r my

R clamation d'apr s-match du club de Fayenoirterre :

« Je soussign  MERLANDE Jean-Marc, licence 2543655195, capitaine de l'ES Fayenoirterre porte une r clamation sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du Avenir 79 FC 2 lors du match 28100999 comptant pour le 1/8 me de finale de coupe Saboureau entre Avenir FC 2 et Fayenoirterre Es 1 qui a eu lieu le mercredi 01/05/2024, pour le motif suivant : sont susceptibles d' tre inscrits sur la feuille de match un ou plusieurs joueurs ayant jou  plus de 10 matchs en  quipe sup rieur de l'Avenir 79 FC, le r glement en acceptant aucun   ce stade de la comp tition. »

La Commission d clare la R clamation d'apr s match recevable en la forme.

Apr s v rification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur : n'a particip  au cours de la saison   plus de 10 matchs (championnat et coupes) cumul es avec l'ensemble des  quipes sup rieures du club. **R f rence aux R glementations Comp titions Seniors District Des Deux-Èvres Championnats - Coupes - Challenges Saison Saison 2023-2024 Rubrique Qualifications - Licences Art. 18. – Alin as / C).**

Par cons quent, d clare la R clamation d'Apr s Match non fond e.

Score acquis sur le terrain confirm ,   savoir : Avenir 79 Fc (2) – Fayenoirterre (1) = **3-2**

Les droits de R clamation d'Apr s match ; soit 74  , seront port s au d bit du club Fayenoirterre.

L' quipe de Avenir 79 Fc (2) reste qualifi e pour la suite de la comp tition en Coupe Saboureau.

Match n  28100996 P rign  (1) – FC3C (2) en 1/8 mes de finale de Coupe Saboureau

Arbitre : MIGNET Nicolas

R clamation d'apr s-match du club de P rign  :

« Je soussign  RENOUX Pierrick, licence n 1109319182, capitaine du club A.S. P RIGN , formule des r serves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club FOOTBALL CLUBCHANTELOUP COURLAY CHAPELLE, pour le motif suivant : sont susceptibles d'avoir particip    plus de 10 matchs en  quipe sup rieure le r glement en autorisant aucun. »

La Commission d clare la R clamation d'apr s match recevable en la forme.

Apr s v rification des feuilles de matchs constate :

COMMISSIONS

SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

1/ Que l'équipe supérieure du club jouait une rencontre officielle ce même jour.

- Match de référence pour l'équipe 1 : Pays Néo Crèchois (1) – Chantel.Courl.Chap. (1) – en Coupe des Deux-Sèvres du 01/05/2024.

2/ Qu'aucun joueur : n'a participé au cours de la saison à plus de 10 matchs (championnat et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club. **Référence aux Règlements Compétitions Seniors District Des Deux-Sèvres Championnats - Coupes - Challenges Saison Saison 2023-2024 Rubrique Qualifications - Licences Art. 18. – Alinéa / C).**

Par conséquent, déclare la Réclamation d'Après Match non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Périgné (1) – Chantel.Courl.Chap. (2) = **0-2**

Les droits de Réclamation d'Après match ; soit 74 €, seront portés au débit du club Périgné.

L'équipe de Chantel.Courl.Chap. (2) reste qualifiée pour la suite de la compétition en Coupe Saboureau.

Match n° 28101053 Pays Argentonnais (3) – Lezay (2) en 1/8èmes de finale de Coupe des réserves

Arbitre : GORRY Dylan

Réserve d'avant-match du club de Pays Argentonnais :

« Je soussigné monsieur DENIS Sylvain (1152410091), président du FCPA, souhaite confirmer une réserve posée avant le match. Nous posons une réserve sur l'ensemble des joueurs de Lezay. Ceux-ci sont susceptibles d'avoir participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure, le règlement n'en autorisant aucun à partir des 1/8èmes de finale de coupe.»

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

1/ Que l'équipe supérieure du club jouait une rencontre officielle ce même jour.

- Match de référence pour l'équipe 1 : A.F.P. (2) – Lezay (1) – en Championnat Départemental 3 poule D du 01/05/2024.

2/ Qu'aucun joueur : n'a participé au cours de la saison à plus de 10 matchs (championnat et coupes) cumulées avec l'ensemble des équipes supérieures du club. **Référence aux Règlements Compétitions Seniors District Des Deux-Sèvres Championnats - Coupes - Challenges Saison Saison 2023-2024 Rubrique Qualifications - Licences Art. 18. – Alinéa / C).**

Par conséquent, déclare la Réserve d'Avant match non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Pays Argentonnais Fc (3) – Lezay Us (2) = **1-3**

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de Pays Argentonnais.

L'équipe de Lezay Us (2) reste qualifiée pour la suite de la compétition en Coupe des Réserves.

COMMISSIONS

SPORTIVE - LITIGES ET CONTENTIEUX

FORFAITS

Amende de 21 €

➤ Match n° 27738589 Ent. Le Tallud/Sud Gâtine (1) – GJ Cœur de Bocage (2) en u17 D2 poule A
GJ Cœur de Bocage 1er forfait.

➤ Match n° 27740418 Niort St Florent (34 – Stade Vouilletais (1) en u13 D4 poule D
Stade Vouilletais 1er forfait.

Amende de 32 €

➤ Match n° 27864763 Vasles (3) – Avenir 79 (4) en D5 Niveau 2 poule C
Avenir 79 1er forfait.

➤ Match n° 27866734 Mauzé / Mignon (3) – Niort Souché (2) en D5 Niveau 2 poule D
Mauzé / Mignon 2ème forfait.

➤ Match n° 27866735 Beauvoir (3) – FC Boutonnais (4) en D5 Niveau 2 poule D
FC Boutonnais 2ème forfait.

➤ Match n° 27866738 Frontenay St Symphorien (3) – Val de Boutonne (4) en D5 Niveau 2 poule D
Val de Boutonne 2ème forfait.

➤ Match n° 28101051 St Cerbouillé (3) – FC Venise Verte (3) en 1/8ème de finale de la coupe des réserves
FC Venise Verte forfait.

➤ Match n° 27866714 Paizay le Tort (1) – FC Boutonnais (4) en séniors D5 niveau 2 Poule D
FC Boutonnais 3ème forfait.

Amende de 42 €

➤ Match n° 26344564 Bressuire Mahorais (1) – Coulonges Thouarsais (2) en séniors D4 poule B
Coulonges Thouarsais 1er forfait.

FORFAIT GENERAL

De l'équipe **FC Boutonnais 4** en séniors D5 niveau 2 Poule D.

Les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront alors exempts au calendrier. Tous les résultats de cette équipe ont été annulés.

RESULTAT NON SAISI OU FMI NON UTILISEE

Amende de 25€ au club désigné en gras :

- Match n° 27738860 **FC Chauray** – GJ Cerizay IB en u15 accession LFNA.
- Match n° 27852104 **Bressuire Mahorais (2)** – St Sauveur (4) en séniors D5 niveau 1 poule B.

COMMISSIONS

SPORTIVE - LITIGES ET CONTENTIEUX

FMI OU FEUILLE DE MATCH EN RETARD

Amende de 25€ au club désigné en gras :

- Match n° 27779851 **Lezay** - Les 3 Moutiers en Féminines à 8 poule C.
- Match n° 27740425 **AFP (2)** – Niort St Florent (4) en u13 D4 poule D.
- Match n° 27739996 **GJ St Varaudaise (2)** – GJ ENE 79 (3) en u13 D4 poule A.
- Match n° 27739988 **FC Thouet (1)** – GJ Coeur de Bocage (3) en u13 D4 poule A.
- Match n° 27739987 **GJ ETSO (2)** – GJ ENE79 (3) en u13 D4 poule A.

DECLARATIONS TOURNOIS / PLATEAUX

Frais de déclaration Tournois / Plateaux : 24 €

- Du club de **AFP**, jeudi 9 mai 2024, tournoi de sixte.
- Du club d'**Exireuil**, lundi 20 mai 2024, tournoi de sixte.

Tournois / Plateaux autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licencié(e)s F.F.F. et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

COUPES DEPARTEMENTALES

Les clubs qui souhaiteraient accueillir les 1/2 finales ou finales de Coupes des Deux-Sèvres ou Saboureau doivent adresser leur candidature au District de football le plus rapidement possible.

Coupe des Deux-Sèvres :

- 1/2 Finales le Dimanche 09 Juin 2024 - Terrain clos.
- Finale le 23 Juin 2024 :
 - Lever de rideau - Finale coupe départementale U18



Coupe Saboureau :

- 1/2 Finales le Dimanche 26 Mai 2024 - Terrain clos.
- Finale le 16 Juin 2024 :
 - Lever de rideau - Finale de la coupe des Réserves



Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN



COMMISSION DES JEUNES

PV n°30 du 26 avril 2024

FEUILLES DE MATCHES NON RECUES

Journée du 6 avril :

U13 D3 C – SOUCHE / ECHIRE ST GELAIS 2

Journée du 13 avril :

U13 D4 poule A. FC THOUET / GJ CŒUR DE BOCAGE 3 et ETSO 2 / ENE 2

La dernière journée de championnat étant programmée le 4 MAI les clubs recevant doivent impérativement transmettre les feuilles de match des rencontres évoquées ci-dessus avant cette date.

COURRIELS DES CLUBS

FC BOUTONNAIS : Annonce de l'arrêt du **GJ BOUTONNAIS EN MELLOIS**. Pris note.

FC NUEILLAUBIERS : Annonce du retrait dudit club du **GJ EVSABB FCN**. Pris note.

G.J. ENE : Demande concernant la finale de la coupe U 17. Pris note.

COMMISSION DES JEUNES

La réunion plénière de la commission des jeunes est programmée le mercredi 15 MAI.

Ordre du jour :

- Point sur les compétitions (ligue et district)
- Finales des coupes et championnats.
- Point sur les G.J.
- Courriels des clubs.
- Questions diverses.
- Point sur les règlements.

Le Président
Alexandre RAMBAUD

Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU

AVIS AUX CLUBS

Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine



Formation des éducateurs

Ouverture des inscriptions aux formations professionnelles 2024-2025



BEF – Brevet d'Entraîneur de Football Traditionnel :

- Inscriptions sur maformation(*) (paiement des frais d'inscription par le candidat) ou sur Portailclubs(*) (paiement des frais d'inscription par le club).
- Date limite des inscriptions en ligne : Vendredi 10 mai 2024 à 23h59
- Test de sélection : Lundi 27 mai et mardi 28 mai 2024 à Puymoyen
- Positionnement (uniquement pour les candidats admis en formation) : Lundi 24 juin et mardi 25 juin 2024 à Puymoyen (les 2 jours sont OBLIGATOIRES).

BEFA – Brevet d'Entraîneur de Football en Apprentissage (18 à 29 ans révolus) :

- Inscriptions sur maformation (paiement des frais d'inscription par le candidat) ou sur Portailclubs (paiement des frais d'inscription par le club).
- Date limite des inscriptions en ligne : Vendredi 10 mai 2024 à 23h59
- Test de sélection : Lundi 27 mai et mardi 28 mai 2024 à Puymoyen
- Positionnement (uniquement pour les candidats admis en formation) : Lundi 24 juin et mardi 25 juin 2024 à Puymoyen (les 2 jours sont OBLIGATOIRES).

BMF – Brevet de Moniteur de Football Traditionnel :

- Inscriptions sur maformation (paiement des frais d'inscription par le candidat) ou sur Portailclubs (paiement des frais d'inscription par le club).
- Date limite des inscriptions en ligne : Mercredi 22 mai 2024 à 23h59
- Test de sélection : Jeudi 06 juin et vendredi 07 juin 2024
- Positionnement (uniquement pour les candidats admis en formation) : Jeudi 20 juin et vendredi 21 juin 2024 (les 2 jours sont OBLIGATOIRES).

BMFA – Brevet de Moniteur de Football en Apprentissage (16 à 29 ans révolus) :

- Inscriptions sur maformation (paiement des frais d'inscription par le candidat) ou sur Portailclubs (paiement des frais d'inscription par le club).
- Date limite des inscriptions en ligne : Mercredi 15 mai 2024 à 23h59
- Formation : Puymoyen (16) ou Le Haillan (33) (la répartition sera effectuée en fonction des places disponibles et des capacités d'accueil).
- Test de sélection : Jeudi 30 mai et vendredi 31 mai 2024 à Puymoyen
- Positionnement (uniquement pour les candidats admis en formation) : Lundi 26 août et mardi 27 août 2024 à Puymoyen (les 2 jours sont OBLIGATOIRES).

(*) **maformation** : <https://maformation.fff.fr/formation/8-brevet-d-entraîneur-de-football.html?cdg=6500>

(*) **portailclubs** : <https://portailclubs.fff.fr/login?returnUrl=%2Fformations%2F2504%2F8>

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'IR2F à cette adresse mail : ir2f@lfn.fff.fr

AVIS AUX CLUBS



1/4 DE FINALE COUPE DES DEUX-SÈVRES



Mercredi 8 Mai 2024 à 15h



contre



contre



contre



contre



AVIS AUX CLUBS



1/4 DE FINALE COUPE SABOUREAU



Mercredi 8 Mai 2024



contre



15H00



contre



15H00



contre



15H00



contre



15H30

AVIS AUX CLUBS



1/4 DE FINALE COUPE DES RÉSERVES



Mercredi 8 Mai 2024



contre



15H00



contre



15H00



contre



15H00



contre



12H30

INFOS DES CLUBS

L'AR CHERVEUX RECRUTE !

L'Amicale Rurale de Cherveux est un club familial situé à 15 km au Nord-Est de Niort.

Pour la saison 2023-2024, l'École de foot comportait 130 licenciés, 1 équipe U15 féminine à 11, 2 équipes U13, 3 équipes U11, une vingtaine de U9 et une quinzaine de U7.



Afin de poursuivre le développement de son école de foot, l'Amicale Rurale de Cherveux recherche :

– **Un Responsable Technique jeune** dont la mission sera :

Assurer la coordination générale des catégories U7 à U13 (planning, matériel, installations, engagements).

Mettre en place des projets événementiels (portes ouvertes, stages) ou éducatifs (PEF).

Mener des réunions régulières pour l'ensemble des éducateurs.

Développer constamment des axes d'amélioration et de développement pour le club dans le but de la labellisation.

Accompagner, former et suivre les éducateurs du club.

Être en responsabilité d'une catégorie du club (U11).

– **Des Éducateurs** pour toutes les catégories (U6 à U13 et Féminines) dont la mission sera :

Préparer et animer des séances d'entraînement ou accompagner le responsable de la catégorie.

Organiser et gérer les rencontres du samedi avec le soutien des parents.

Des formations d'éducateurs ou de dirigeant sont possibles, prises en charge par le club.

Pour tout renseignement,
contacter Jean-Michel DESMIER au 06 78 73 48 01
ou jean-michel.desmier@orange.fr

INFOS DES CLUBS

**TANGO
CUP**

U 10 / U11  U 12 / U13

8 MAI 2024

Rue Léo Desavre, 79410 Echiré
Pour tous renseignements veuillez contacter Luigi Glombard
luigi.glombard.asesg@outlook.fr / 06.88.21.45.50

INFOS DES CLUBS

**JEU DE PRÉCISION
À GAGNER
MAILLOTS JOUEURS PROS**

JEUDI 9 MAI 2024

**TOURNOI SIXTE
TOURNOI SIXTE
TOURNOI SIXTE**

**ES LOUZY
STADE
DE L'ÉTOILE**

42 € / SUR RÉSERVATION
RÉSERVATION AVANT LE 29 AVRIL
48 ÉQUIPES MAXIMUM !!

**ACCUEIL DES ÉQUIPES À 11H00
DÉBUT DU TOURNOI À 11H30**

BUVETTE + SNACK SUR PLACE

1 LOT / POUR CHAQUE JOUEUR
(COCHON, VIANDE, VIN, BIÈRES, ARTICLES DE FOOTBALL)

**RÉSERVATION
PAR TÉLÉPHONE:
CORENTIN DOS REIS
06 10 13 67 06**

INFOS DES CLUBS



Serait heureux de vous accueillir pour la 22^{ème} édition de son

Tournoi Prestige

Pour les catégories U11 et U13

Le **jeudi 9 Mai 2024** toute la journée de 10h à 18h
Au Stade d'argenton les Vallées (4 terrains en herbe)
A la fin de ce tournoi, chaque participant repartira
avec un lot, y compris les dirigeants !

(Trophée, équipements de football, maillots de club, et divers autres lots)

Frais d'inscription :

- 25€ pour une équipe (8 joueurs + 2 remplaçants)
 - 15€ pour une deuxième équipe inscrite dans la même catégorie
- (De plus une caution de 50€ sera demandée pour chaque catégorie inscrite et sera (ou seront) remise aux dirigeants du club le jour du tournoi)

Pour plus de renseignements, adressez-vous à l'adresse suivante :

fcpa@orange.fr

INFOS DES CLUBS

**RASSEMBLEMENT DE FOOT
DES JEUNES**

SAMEDI 11 MAI Plateau des U8/U9 de 9h30 à 17h00 Voulmentin	SAMEDI 25 MAI Tournoi des U11/U13 de 9h30 à 17h00 Nueil les Aubiers
---	--

Restauration sur place : boissons, sandwichs , grillades et frites

renseignements au 06 07 04 48 79 ou
evsabb.nueillaubiers@outlook.com

INFOS DES CLUBS



TOURNOI DE L'US LEZAY

18 ET 19 MAI 2024
À PARTIR DE 9H00
STADE DE LEZAY

SAMEDI 18 MAI

Tournoi U10/U11 - 24 équipes
Tournoi U12/U13 - 24 équipes

DIMANCHE 19 MAI

Tournoi U14/U15 - 16 équipes

BUVETTE ET
RESTAURATION
SUR PLACE

FRAIS D'INSCRIPTION :
35€ UNE ÉQUIPE
60€ DEUX ÉQUIPES
90€ TROIS ÉQUIPES



US Lezay

us_lezay

POUR LES INSCRIPTIONS, CONTACTEZ :



CORENTIN GAILLARD : 06.58.52.04.64

JEAN CHARLES ARDOUIN : 06.70.34.93.77

INFOS DES CLUBS

SAMEDI 18 MAI

14€ / doublette

STADE DE VRINES

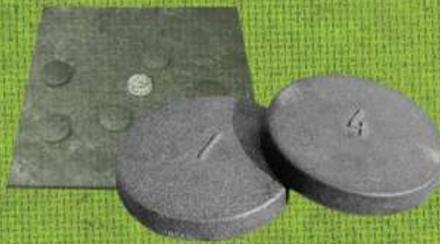
 **FC VRINES**

INSCRIPTION SUR PLACE : 13H

DÉBUT : 14H

LE FOOTBALL CLUB DE VRINES ORGANISE SON

CONCOURS DE PETITS PALETS



1 LOT POUR CHAQUE ÉQUIPE PRÉVOIR PALETS EN FONTE ET PLANCHE EN PLOMB



1ER BON D'ACHAT DE 150€
2ÈME 2 JAMBONS
3ÈME PANIERS GARNIS



INSCRIPTION : VIVIEN BENFATAH 06 68 74 72 37 OU WILLIAM BIZAGUET 06 01 31 04 03

RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE

INFOS DES CLUBS

Samedi 01 juin 2024
Au stade de Saint-Aubin-le-Cloud

2ème édition

A partir de 17h
Entrée gratuite



Buvette & Foods trucks
(Burgers, pasta box, crêpes et chichis)

Soirée musicale



Structures gonflables
jeux en bois

 Suivez-nous : CASA FOOT

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique 

INFOS DES CLUBS



Le Football Club
Paludéen recherche
Des personnes
intéressées à nous
rejoindre



• **SECRÉTAIRE/TRESORIERE ADJOINT(E)**

DIRIGEANTS (ES)

ARBITRE OFFICIEL



ENTRAÎNEUR AVEC DIPLÔME OU SANS

JOUEURS

Renseignements:
Président : 0617981421
Secrétaire : 0617522226
email: fcpaludeen79@gmail.com



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

TOUS RESPONSABLES !



LE GPS SUR LA ROUTE DES VACANCES

Attention !

Le GPS n'est qu'un outil d'orientation : il ne remplace ni votre vigilance, ni votre sérénité ou votre courtoisie sur les routes des vacances.

Les conseils de la MACIF

- 1) Si le GPS est un outil d'orientation efficace, il ne doit pas vous distraire et vous empêcher de rester concentré sur votre conduite.
- 2) Le GPS ne dispense pas d'une bonne préparation de votre itinéraire : mieux préparé, c'est moins de stress et d'énervement, et plus de sérénité dans la conduite.
- 3) Une bonne préparation consiste aussi à se renseigner sur les conditions météorologiques et sur l'état de la circulation.



Essentiel pour moi

NOS PARTENAIRES

